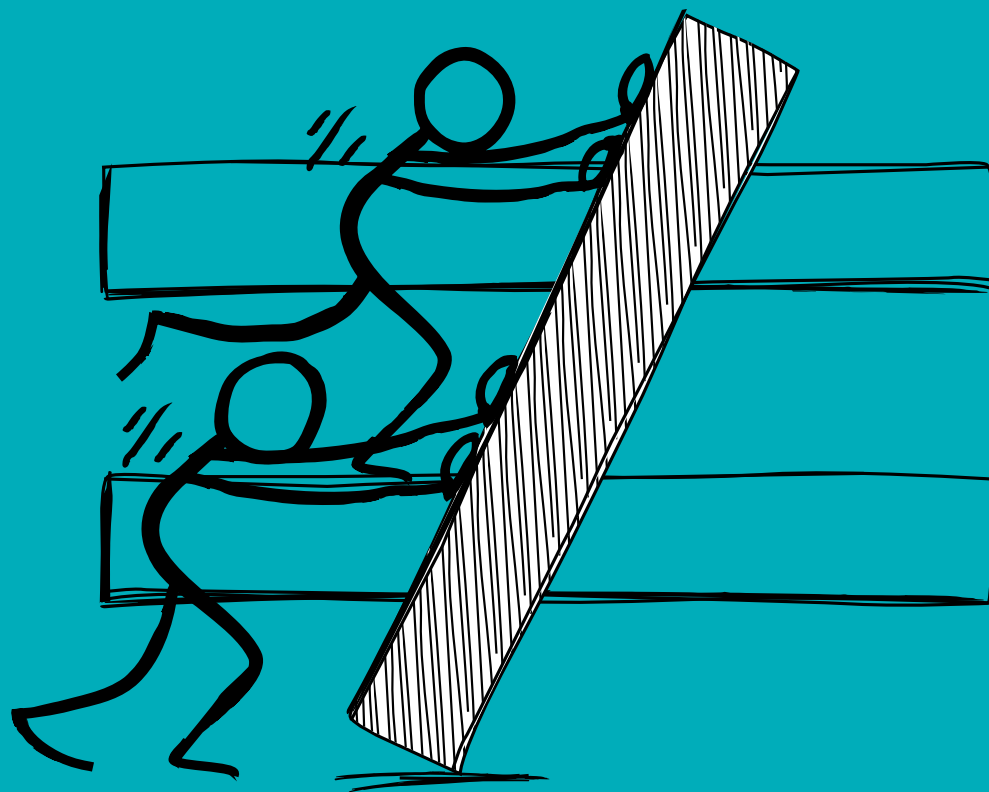




RAPPORT ANNUEL

NOVEMBRE 2021

NOTRE ACTION
EN MATIÈRE DE LUTTE
CONTRE LES DISCRIMINATIONS

vi||eurbanne

SOMMAIRE

LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS À VILLEURBANNE EN UN COUP D'ŒIL 4

RESULTATS DE L'OBSERVATOIRE DES DISCRIMINATIONS EN INFOGRAPHIE..... 6

OBSERVER LES DISCRIMINATIONS

Suivre l'évolution des carrières 8

Étude : « Femmes à l'épreuve des inégalités
et des discriminations multiples » 8

Analyser la situation des femmes et des hommes dans l'emploi 9

(SE) FORMER

Identifier des leviers d'actions pour lutter contre les discriminations 10

Informier et former les parties prenantes de Villeurbanne 11

AGIR POUR CHANGER

Favoriser l'égalité professionnelle en interne :
plan d'action 2021-2023 12

Valoriser les femmes talentueuses 13

Combattre l'invisibilité des femmes dans l'espace urbain 14

Lutter contre les inégalités et les discriminations
à l'orientation scolaire : projet Discrri-O 15

Combattre les LGBTIphobies 16

S'engager : le réseau de vigilance villeurbannais 17

Soutenir les associations 18

Rencontrer chaque année les partenaires
de l'égalité femmes/hommes 18

VILLEURBANNE SE MOBILISE CONTRE LES DISCRIMINATIONS



La politique villeurbannaise de lutte contre les discriminations a été initiée il y a une quinzaine d'années. Depuis, elle s'est développée de manière transversale pour irriguer toutes les politiques municipales. Elle se mène aussi au plus proche des personnes concernées et dans une démarche partenariale. Les discriminations sont ancrées dans le fonctionnement de la société et sont bien souvent produites de façon involontaire voire inconsciente. Il est donc nécessaire de prendre en compte leur dimension systémique et non individuelle dans nos politiques municipales.

Pour progresser vers l'égalité et combattre les discriminations, la Ville observe et analyse les discriminations ; elle se forme et forme les partenaires pour agir sur les mécanismes de production de ces discriminations. L'action cherche à transformer les politiques, y compris pour la Ville en tant qu'employeur. La formation est une étape essentielle de l'action pour reconnaître, savoir repérer et analyser les discriminations. Dès le début de ce mandat nous avons organisé un séminaire à destination des élu.es municipaux.ales, en associant chercheur.es et associations.

La lutte contre les discriminations se mène avec le droit pour permettre aux personnes discriminées de faire valoir le leur à la non-discrimination, mais aussi pour que les pratiques se conforment à la norme juridique.

Nous luttons contre l'ensemble des discriminations, celles liées au sexe, à l'origine ethnique ou à la nationalité, à la religion, au handicap, à l'âge, à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre, en prenant en compte le croisement des critères car personne ne doit être laissé de côté dans ce combat pour l'égalité et la non-discrimination. Aussi, ce rapport rend compte de notre action à l'égard de toutes les discriminations.

Ce rapport annuel présenté au conseil municipal a vocation à être diffusé largement. Informer les Villeurbannais et les Villeurbannaises sur les actions que nous menons, les moyens que nous consacrons à cette politique, constitue un enjeu de transparence. Il s'agit aussi de faire des discriminations un sujet de débat public, car la lutte contre les discriminations est une exigence démocratique et sociale.

Agathe FORT

adjointe à la ville inclusive,
la lutte contre les discriminations
et la santé

LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS À VILLEURBANNE

EN UN COUP D'ŒIL



RÉTROSPECTIVE 2020-2021



FÉVRIER 2020

Signature
du plan d'action
LGBTQI+

SEPTEMBRE 2020

Lancement des 4 groupes de recherche-action
du projet d'expérimentation « Lutte contre
les inégalités et les discriminations multifactorielle
à l'orientation scolaire de fin de 3^e »

Formation des partenaires du réseau de vigilance
pour l'égalité et la non-discrimination

JANVIER 2021

Inauguration de l'exposition
photosociologique « Nous
voulons une réelle égalité ! »

FÉVRIER 2021

Formation-action
pour créer des
outils pédagogiques
d'information
sur le droit de la
non-discrimination

LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS À VILLEURBANNE C'EST

→ Une politique municipale transversale menée depuis une quinzaine d'années

L'action de lutte contre les discriminations à Villeurbanne a été lancée dans le début des années 2000. Initiée d'abord dans le domaine de l'emploi, elle s'est étendue à d'autres domaines tels que le logement ou le crédit bancaire, pour devenir transversale aux politiques municipales.

→ Une mission Lutte contre les discriminations

Une mission dédiée à la lutte contre les discriminations a été créée en 2008. Cette mission est rattachée à la direction générale des services. Elle compte actuellement 2 chargés.es de mission.

→ Une politique transversale interne

→ Un plan d'action 2021-2023 pour la non-discrimination et l'égalité professionnelle qui engage la Ville en tant qu'employeur

→ Un réseau de vigilance pour l'égalité et la non-discrimination et un observatoire des discriminations

→ Des permanences juridiques dédiées à la lutte contre les discriminations

→ L'inscription dans des réseaux : réseaux des élu.es locaux.ales mobilisé.es contre les discriminations, coalition européenne des villes contre le racisme de l'UNESCO

→ Un site internet :

nondiscrimination.villeurbanne.fr

Un site internet dédié à la lutte contre les discriminations à Villeurbanne a été créé début 2019. Il est destiné aux partenaires de l'action villeurbannaise et aux citoyen.nes.

→ Une newsletter

Exposition
« Nous voulons
une réelle égalité »
à l'hôtel de ville,
visites guidées pour les
agent.es et les élu.es

8 MARS 2021

Conférence-débat
« L'épreuve des
discriminations :
enquête dans les
quartiers populaires »

21 MARS 2021

Lancement de la campagne
d'affichage contre les
stéréotypes LGBTQI+phobes

Sensibilisation des
représentant.es de parents
d'élèves FCPE, PEEP au droit
de la non-discrimination et
à son application en matière
d'orientation scolaire

SEPTEMBRE 2021

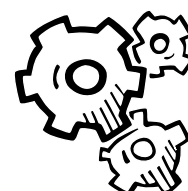
15 MARS 2021
Séminaire
des élu.es sur
la lutte contre
les discriminations

JUIN 2021
1^{er} groupe de formation du
personnel d'accueil sur les
discriminations LGBTQI+phobes
Plan d'action non-discrimination
et égalité professionnelle de la
ville de Villeurbanne 2021-2023

OCTOBRE 2021
1^{er} numéro de
la lettre d'info
lutte contre les
discriminations

RESULTATS DE L'OBSERVATOIRE DES DISCRIMINATIONS

EN INFOGRAPHIE



COMPRENDRE LES DISCRIMINATIONS À VILLEURBANNE

L'observatoire des discriminations existe depuis 2010 et est alimenté par :

→ **Les délégué.e.s du Défenseur des droits** à la Maison de justice et du droit de Villeurbanne : depuis septembre 2009, dans le cadre d'une convention entre le Parquet, le TGI, la ville de Villeurbanne et le Défenseur des droits, deux permanences hebdomadaires de délégué.e.s du Défenseur des droits se tiennent à la Maison de justice et du droit de Villeurbanne.

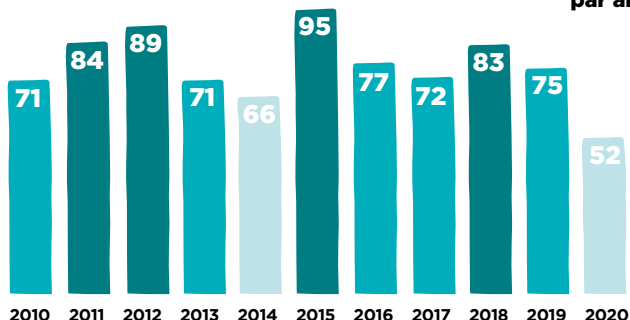
→ **Les permanences d'avocat :**

Cette permanence a été initiée en 2009 par l'association ARCAD puis proposée par ADL de 2015 à 2020. Depuis 2021, elle est assurée par l'association Réaji.

→ **Le réseau de vigilance en faveur de l'égalité de traitement et de la non-discrimination** des intermédiaires de l'emploi, du logement et les professionnel.le.s de l'action sociale, animé par la Ville de Villeurbanne.

ADL (Association pour le développement local), Ailoj (Association d'aide au logement des jeunes), AVDL (Association villeurbannaise pour le droit au logement), le CCAS, le centre d'animation Saint-Jean, le centre social de Cusset, le centre social des Buers, la Maison sociale des Brosses, la Mission Locale de Villeurbanne, Pôle emploi, YMCA, la ville de Villeurbanne.

**Progression des situations
traitées à Villeurbanne
par an**



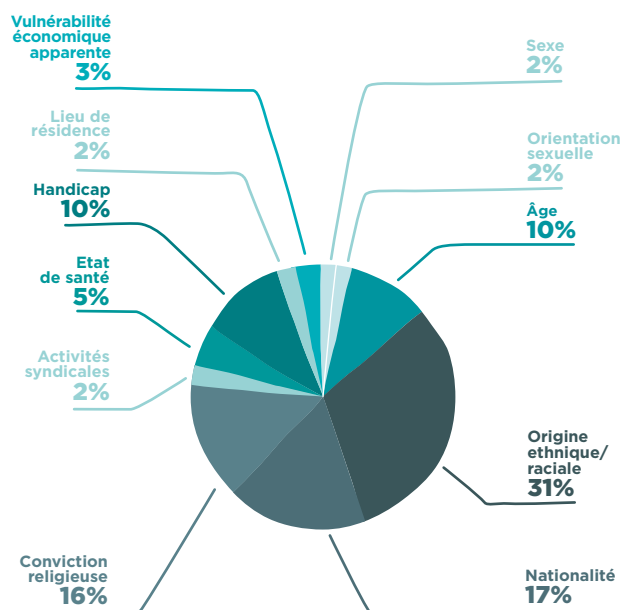
PRINCIPALES INFORMATIONS

En 2020, 52 situations potentiellement discriminatoires ont été repérées et traitées dans les différents dispositifs d'accès au droit de la non-discrimination et d'aide aux victimes de discrimination de Villeurbanne (le réseau de vigilance LCD, les permanences juridiques d'avocate et du Défenseur des droits). On note une baisse notable des situations (75 situations en 2019) que l'on peut expliquer par la période de confinement lors de laquelle les permanences ont été suspendues puis organisées par téléphone.

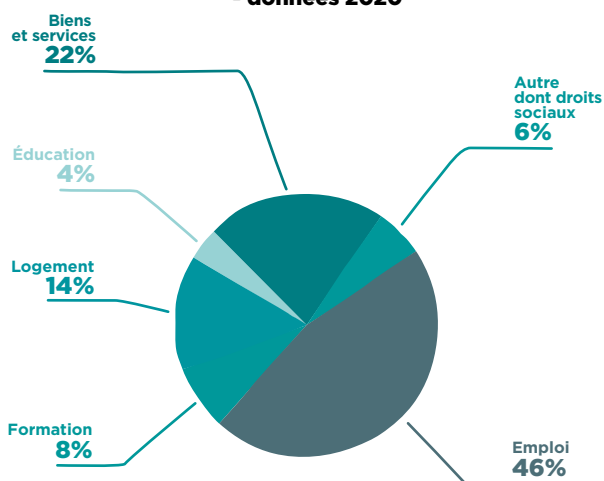
Les discriminations ethno-raciales représentent 64% des situations de discrimination traitées à Villeurbanne avec les trois critères prédominants suivants : l'origine ethnique supposée (31%), la nationalité (17%) et les convictions religieuses (16%). Viennent ensuite le handicap (10%) et l'âge (10%).

Globalement, 54% des situations enregistrées ou traitées à Villeurbanne relèvent de discriminations à l'emploi (à l'accès et en cours d'emploi) et à la formation : 8% pour la formation et 46% pour l'emploi. Le domaine des biens et des services représente 22% des situations. Ce sont des discriminations à l'accès aux soins, à l'accès aux services publics, et à des services privés tels que les banques. Le logement représente 14% des situations enregistrées. Le nombre de situations repérées dans ce domaine est en hausse.

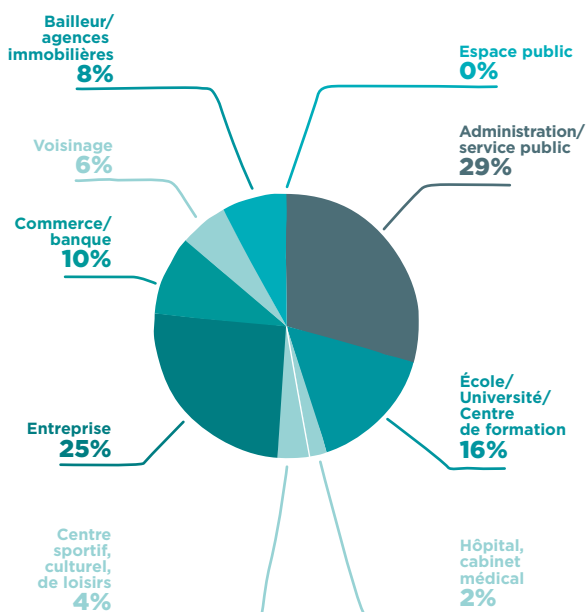
**Critères discriminatoires
- situations 2020**



**Domaines de discrimination
- données 2020**



**Lieux de la discrimination
- données 2020**



OBSERVER LES DISCRIMINATIONS

La connaissance et la reconnaissance des inégalités et des phénomènes de discriminations conditionnent l'orientation et le déploiement d'une action publique de lutte contre les discriminations forte et cohérente. Les études et les mesures permettent de faire des constats mais aussi de mieux comprendre la dimension systémique des discriminations. À Villeurbanne, nous allions études chiffrées, comme celles menées dans l'emploi de la collectivité, et études qualitatives en prenant en compte les vécus discriminatoires à l'instar de l'enquête « Femmes à l'épreuve des inégalités et des discriminations multiples ».

SUIVRE L'ÉVOLUTION DES CARRIÈRES

QUOI ?

En vue de la modification des ratios d'avancement de grade, une étude sur les promotions de grade avec un focus sur les agent.es de catégorie C a été menée par la direction des ressources humaines et la mission Lutte contre les discriminations. Les ratios sont définis par la collectivité et représentent le pourcentage des agent.es pouvant être promu.es parmi les agent.es remplissant les conditions statutaires de promotion.

POURQUOI ?

L'étude a montré que les femmes, bien qu'étant plus nombreuses à bénéficier des promotions ces dernières années, sont davantage en situation de « retard de carrière » : elles ont, en moyenne, une ancienneté dans le grade supérieure aux hommes et sont promouvables depuis plus longtemps.

PRINCIPALE ACTION

Le conseil municipal du 5 juillet 2021 a fixé de nouveaux ratios d'avancement de grade pour les agent.es de catégorie C. Ils ont été augmentés de 30 % à 50 % afin de permettre une meilleure promotion des agent.es. Des ratios plus élevés (jusqu'à 90 % pour certains grades) ont été appliqués en 2021 afin d'assurer un rattrapage de retard de carrière des agent.es et notamment des femmes.

ÉTUDE : « FEMMES À L'ÉPREUVE DES INÉGALITÉS ET DES DISCRIMINATIONS MULTIPLES »

QUOI ?

Conduite par la mission Lutte contre les discriminations auprès de femmes habitant ou fréquentant le quartier Cyprien-les-Brosses, l'étude avait pour objectif d'éclairer les vécus de femmes à la croisée d'inégalités et de discriminations liées au sexe, à l'origine ethnique et à la classe sociale.

Seize femmes ont participé à l'étude menée, de fin 2019 à octobre 2020, par le biais d'entretiens individuels et collectifs et de la méthode photovoix.

POURQUOI ?

La parole des femmes de milieux populaires et/ou considérées comme d'origine étrangère est fréquemment confisquée et leurs besoins sont, bien souvent, définis de manière erronée et à leur place. Cette étude a pour vocation d'aider à définir les priorités de la politique municipale en matière de lutte contre les discriminations.

PRINCIPALES ACTIONS

→ Les résultats de l'étude sont présentés dans une synthèse écrite et par l'exposition photosociologique « Nous voulons une réelle égalité ! » issue des ateliers animés avec la méthode photovoice. Elle met en évidence les expériences des inégalités et des discriminations multiples vécues par les femmes enquêtées, leur récurrence et leur ampleur dans de nombreux domaines : l'emploi, l'école, la santé ou encore l'espace public. La démarche participe également à la légitimation de la parole des premières concernées.

→ Diffusion de l'exposition et visites guidées :

- La première présentation de l'étude et l'inauguration de l'exposition ont eu lieu le 26 janvier 2021 à la Maison sociale Cyprien-les-Brosses où l'exposition est restée ouverte au public durant un mois.

- Durant le mois de mars, l'exposition était affichée dans le hall de l'hôtel de ville. Une visite guidée pour les élu.es municipaux.les a été organisée le 8 mars 2021, le jour de la Journée internationale de lutte pour les droits des femmes. Trois visites guidées ont été organisées pour le personnel. Vingt-cinq agent.es ont assisté à ces visites.

- Présentation aux partenaires :

- le 4 juin 2021 dans le cadre du séminaire du réseau lutte contre les discriminations de la Fédération des centres sociaux de France à Perpignan (également diffusé en ligne) ;
- le 1^{er} juillet 2021 lors de la formation des salariées du Cada Forum réfugiés de Villeurbanne.

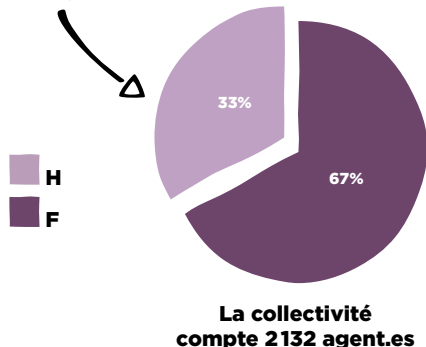
- Elle a été exposée au café du Rize du 5 octobre au 31 octobre 2021. Trois visites guidées pour les habitant.es, ainsi qu'une visite dans le cadre du séminaire du réseau des élu.es locaux.les mobilisées contre les discriminations ont été réalisées.

ANALYSER LA SITUATION DES FEMMES ET DES HOMMES DANS L'EMPLOI

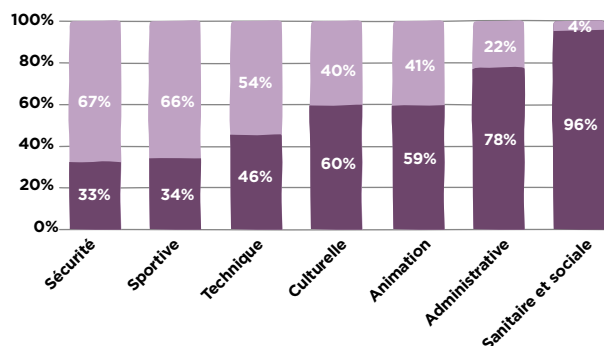


Depuis plusieurs années, la Ville de Villeurbanne produit un rapport de situation comparée des femmes et des hommes dans l'emploi interne. L'infographie ci-dessous porte sur le rapport de situation comparée de 2019.

LES EFFECTIFS

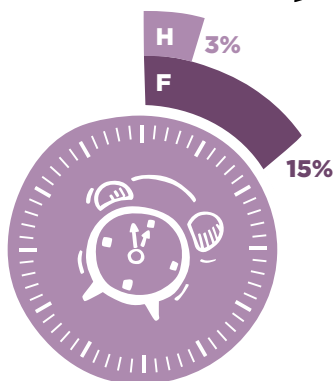


Répartition des femmes et des hommes par filière



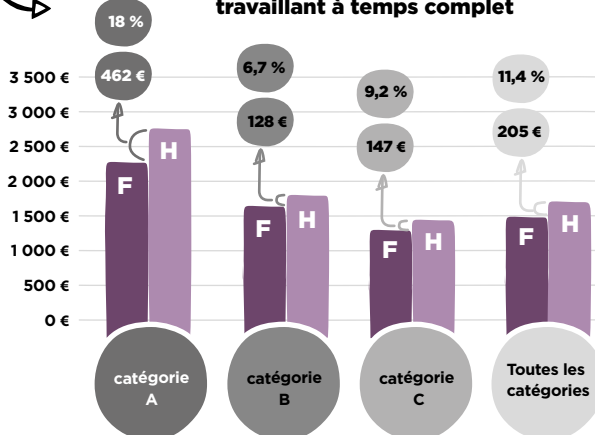
TEMPS TRAVAILLÉ

Femmes et hommes travaillant à temps partiel



LES RÉMUNÉRATIONS

Salaires des femmes et des hommes travaillant à temps complet



(SE) FORMER

La formation est au cœur de l'action de lutte contre les discriminations. Elle permet d'apporter des connaissances, de construire un vocabulaire et une culture commune et d'outiller des professionnel.les pour repérer les discriminations, les analyser et être prêt.es au changement des pratiques. En 2021, la formation sur les discriminations a démarré par un séminaire des élu.es. Par la suite, plusieurs formations généralistes (dont une spécialisée sur le droit) ont été déployées en direction des partenaires et/ou des services.

IDENTIFIER DES LEVIERS D'ACTIONS POUR LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

QUOI ?

Un séminaire des élu.es sur la lutte contre les discriminations a été organisé le 15 mars 2021 pour l'ensemble des élu.es de la majorité.

POURQUOI ?

Sensibiliser les élu.es aux discriminations et apporter des connaissances pour comprendre les mécanismes de production des discriminations dans différents domaines afin d'identifier des leviers d'action.

CONTENU DE LA FORMATION

Le séminaire a été ouvert par Cédric Van Styvendael, maire de Villeurbanne, et par Agathe Fort, adjointe à la lutte contre les discriminations.

La conférence introductive d'Olivier Noël, sociologue à l'ISCRA et l'Université Montpellier 3, visait à poser les bases de compréhension du problème public des discriminations et des enjeux de l'action publique.

Ce temps était suivi par des ateliers thématiques. Ces ateliers comprenaient des interventions de chercheur.es en sciences sociales spécialistes des discriminations et de représentant.es d'associations locales. Un temps de travail collectif pour alimenter l'action de lutte contre les discriminations à Villeurbanne terminait l'atelier.

THÉMATIQUES ET INTERVENANT.ES

- **Emploi** : Éric Cédiey, directeur général d'ISM-Corum, membre du collège "Lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité" de la Défenseure des droits ; Françoise Lagleyze, directrice de l'Association de développement local pour l'emploi et la formation (ADL) ; Rachida Boukhari, cheffe d'entreprise et membre du conseil d'administration d'ADL ;
- **Logement** : Thomas Kirszbaum, sociologue, chercheur associé à l'Institut des sciences sociales du politique, enseignant à l'université Paris Nanterre ; Sylvain Camuzat, directeur de l'Association villeurbannaise pour le droit au logement (AVDL), membre du réseau de vigilance ;
- **Éducation** : Fabrice Dhume, sociologue, chercheur indépendant, membre du collectif CRISIS ; Isabelle Rethy, proviseure du lycée Brossolette ; Sarah Kreps, enseignante au collège Louis-Jouvet, membres du projet Lutte contre les inégalités et discriminations multifactorielles à l'orientation scolaire ;
- **Sécurité** : Anaïk Purenne, sociologue, chargée de recherche à l'Université de Lyon/ENTPE ; Myriame Matari, avocate au barreau de Lyon, association Réaji ;
- **Culture** : Anne Grumet, présidente du mouvement HF, membre du Haut conseil à l'égalité FH et co-autrice du rapport « Inégalités entre les femmes et les hommes dans les arts et la culture ».

INFORMER ET FORMER LES PARTIES PRENANTES DE VILLEURBANNE

1. Formation juridique afin de partager le référentiel juridique commun

QUOI ?

Une formation juridique de 2 jours sur le droit de la non-discrimination a été organisée en juin 2021 afin de partager un référentiel juridique commun. Elle portait sur le contenu du droit de la non-discrimination, les régimes juridiques et les usages du droit, ainsi que sur les perspectives d'évolution de ce droit. La formation s'appuyait sur les situations pratiques notamment celles signalées dans le réseau de vigilance.

COMMENT ?

Douze personnes ont été formées : des agent.es de la direction des affaires juridiques de la Ville, la Mission LCD de la ville, des membres du réseau de vigilance pour l'égalité et la non-discrimination et la déléguée du Défenseur des droits – LCD.

2. Formations « lutte contre les discriminations » des partenaires du réseau de vigilance

QUOI ?

Comme chaque année, les nouveaux.elles professionnel.les des structures membres du réseau de vigilance et des services de la Ville sont formé.es. Ces formations se déroulent sur 2 jours et sont co-animées par un sociologue, Olivier Noël de l'ISCRA, et par la mission Lutte contre les discriminations.

COMMENT ?

En 2020, 10 personnes ont été formées. En 2021 deux sessions de formation ont été organisées pour former 24 personnes.



DÉBATTRE ET ÉCHANGER :

CONFÉRENCE AUTOUR DU LIVRE « L'ÉPREUVE DE LA DISCRIMINATION : ENQUÊTE DANS LES QUARTIERS POPULAIRES »



La Ville de Villeurbanne a organisé le 22 mars 2021 une conférence en ligne autour du livre « L'épreuve de la discrimination : enquête dans les quartiers populaires » en présence des co-auteur.trices Julien Talpin (Université de Lille 2), Anaïk Purenne et Héléne Balazard (laboratoire Rives, ENTPE), et Samir Belgacem (Université Jean Monnet).

Ce livre, sorti aux Presses universitaires de France en février 2021, démontre, à partir d'une enquête inédite dans plusieurs quartiers populaires en France et en Amérique du Nord, les conséquences du déni de reconnaissance qui entoure les discriminations.

Cette conférence ouverte par le maire de Villeurbanne, Cédric Van Styvendael, a été suivie par soixante personnes.

AGIR POUR CHANGER

La prévention et la lutte contre les discriminations s'inscrit dans plusieurs engagements : le plan d'action pour la non-discrimination et l'égalité professionnelle de la Ville, de l'ENM et du CCAS 2021-2023, un plan d'action contre les violences LGBTQI+phobes et un projet de lutte contre les discriminations à l'orientation scolaire de fin de 3^e.

Des actions spécifiques en faveur de l'égalité femmes/hommes, la lutte contre les discriminations par le droit avec des permanences juridiques et un réseau de vigilance, l'animation du réseau de partenaires et le soutien aux associations structurent aussi l'action villeurbannaise.

FAVORISER L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE EN INTERNE : PLAN D'ACTION 2021-2023

QUOI ?

Dans le sillage des actions de lutte contre les discriminations menées dans l'emploi en interne, la Ville a établi un plan d'action pour la non-discrimination et l'égalité professionnelle pour les années 2021-2023. Élaboré sur la base des données issues du rapport de situation comparée (RSC), des propositions d'agent.es et des temps d'échange avec des organisations syndicales, ce plan d'action concerne la rémunération, le recrutement et la carrière, la conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée et la lutte contre les discriminations et d'autres formes de violences.

POURQUOI ?

La loi 6 août 2019, dite de transformation de la fonction publique, a introduit l'obligation, pour les communes de plus de 20 000 habitant.es, de produire un plan d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'emploi. La Ville a élargi son objet afin de prendre en compte d'autres discriminations, notamment celles liées à l'origine ethnique, au handicap, à l'appartenance syndicale, tout comme des inégalités socio-économiques.

PRINCIPALES ACTIONS

- La création de la commission consultative interne pour l'égalité et la non-discrimination professionnelles
- La réalisation d'un rapport de situation comparée dans l'emploi intégrant les critères de sexe, de l'origine et de handicap et leurs croisements
- La consolidation et la visibilité du dispositif interne de veille et de traitement des discriminations



VALORISER LES FEMMES TALENTUEUSES

QUOI ?

Les Journées du Matrimoine, organisées par l'association H/F Auvergne-Rhône-Alpes, veulent extraire les femmes de l'invisibilité dans laquelle elles ont toujours été plongées pour donner à voir une société constituée d'un héritage culturel commun, mixte et égalitaire.

POURQUOI ?

Créées en 2015 à l'initiative de l'association HF Île-de-France, les Journées du Matrimoine font écho aux Journées du Patrimoine pour faire émerger « l'héritage des mères » et rendre visibles leurs œuvres.

Elles se déroulent chaque année au cours du week-end de la 3^e semaine de septembre.

PRINCIPALES ACTIONS

- La soirée d'ouverture de la 6^e édition des Journées du Matrimoine a été conçue avec l'École nationale de musique (ENM) de Villeurbanne et accueillie dans ses locaux le 16 septembre 2021. Elle avait pour objectif de faire la part belle aux femmes dans la musique, à tous les niveaux : compositrices, musiciennes, étudiantes, enseignantes, productrices, etc.
- Un autre événement de ces journées a été organisé en partenariat avec le Rize par l'association « Si/si les femmes existent » le 19 septembre 2021. « Petit bazar poétique », la conférence gesticulée/performance avait pour objectif de mettre en valeur des dizaines de femmes remarquables, pour la plupart oubliées de l'histoire.



LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ MENSTRUELLE

La Ville a investi le sujet de la lutte contre la précarité menstruelle avec plusieurs actions :

➡ Dans le cadre du projet expérimental du lycée Marie-Curie « Ça va saigner », la Ville a financé l'installation d'un distributeur de protections jetables gratuites au sein du lycée. Un questionnaire a été diffusé et des actions de sensibilisation sur le thème des menstruations ont été réalisées par plusieurs élèves et formatrices.

➡ Des acteurs engagés dans la lutte contre la précarité menstruelle ont été mobilisés en réseau : l'Université Lyon 1, le Planning familial 69, le Bureau d'information jeunesse de la Ville, le lycée Marie-Curie. Ce réseau, dont la première réunion a eu lieu en février 2021, a pour objectif de partager l'information et de croiser les initiatives.

COMBATTRE L'INVISIBILITÉ DES FEMMES DANS L'ESPACE URBAIN

QUOI ?

La Ville mène une politique de dénomination des rues, des espaces publics et des équipements qui vise, entre autres, à rendre hommage aux femmes qui ont marqué l'histoire locale, nationale et internationale. En 2021, trois équipements ont été dénommés avec les noms de femmes.

POURQUOI ?

Le diagnostic en matière d'égalité des femmes et des hommes réalisé en 2015 a mis en évidence qu'à Villeurbanne seulement 3,6% des rues portaient le nom d'une femme.

C'est à l'issue de ce constat que la Ville a lancé cette politique de dénomination des rues.



PRINCIPALES ACTIONS ?

- Le nom de Jeanne Desparmet-Ruello a été attribué au complexe sportif situé rue Baudin. Villeurbannaise, elle se bat pour l'accès des jeunes filles à l'éducation et notamment aux cours d'éducation physique. Fidèle au courant hygiéniste, féministe mais aussi humaniste, elle contribue à la création de l'université populaire de Lyon en 1899.
- Le relais assistant.es maternel.les situé au 26 allée des Cèdres (anciennement Relais Camus) porte désormais le nom de Jeanne Deroin (1805-1894). Ouvrière lingère, puis institutrice, elle milite pour les droits des femmes au sein du mouvement ouvrier. Elle est la fondatrice du journal féministe *L'opinion des femmes*. Pour revendiquer le suffrage des femmes, elle présente sa candidature aux élections législatives en 1849, alors que les femmes ne sont ni électrices ni éligibles.
- Le nom de Ellen Key a été donné à la future crèche de la ZAC La Soie située rue Charlotte-Delbo, qui ouvrira ses portes en septembre 2023. Ellen Key est une féministe suédoise renommée pour ses écrits sur la famille, l'éthique et l'éducation. Son engagement comme suffragette a influencé les législations sociales dans plusieurs pays.



LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS ET LES DISCRIMINATIONS À L'ORIENTATION SCOLAIRE : PROJET DISCRI-O

QUOI ?

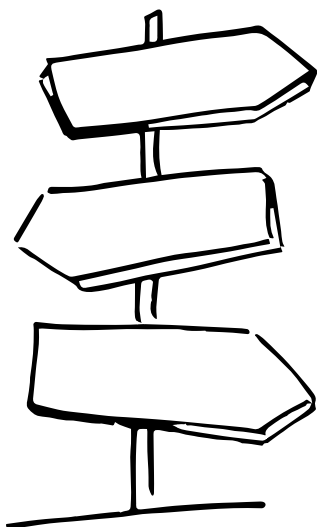
Le projet Discrì-O de lutte contre les discriminations multifactorielles à l'orientation scolaire est animé par la Ville avec l'inspection académique du Rhône, dans le cadre du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse. Il se déroule depuis 2019 et se terminera en juin 2022.

Il réunit les lycées Brossolette et Marie-Curie, les collèges Morice-Leroux, Les Iris, Jean-Jaurès et Louis-Jouvet ainsi que le CIO, Centre d'information et d'orientation de l'Est lyonnais. Il associe également les associations de l'accompagnement scolaire villeurbannaises, les fédérations de parents d'élèves FCPE et PEEP.

Le projet dispose aussi d'un conseil scientifique pour contribuer à l'orientation de l'action.

POURQUOI ?

Ce projet vise à identifier, prévenir et lutter contre les inégalités et les discriminations multifactorielles et croisées (catégorie socio-professionnelle, origine ethno- raciales, sexe) à l'orientation scolaire de fin de 3^e en mobilisant les parties prenantes : les collèges publics, le CIO, les jeunes, les parents d'élèves et les partenaires de l'accompagnement scolaire. Les actions sont évaluées par le cabinet ISM-Corum dans le cadre de l'expérimentation.



PRINCIPALES ACTIONS

Le déploiement du projet en 2020 a été impacté par la crise sanitaire mais, dès juin 2020, les actions prévues se sont mises en place.

Quatre groupes de recherches-actions – 45 personnels de l'Éducation nationale mobilisés :

- Analyse des bulletins scolaires
- Interaction professionnel.les de l'éducation/élèves
- Parole des élèves sur les discriminations vécues
- Observation du dispositif d'orientation concertée

Organisation par la Ville d'une rencontre avec des parents d'élèves en partenariat avec la FCPE et ACBCL :

- Présence d'une dizaine de parents qui ont fait part de leurs difficultés et craintes en matière d'orientation.

2 nouvelles sessions de formation de 2 jours à destination des équipes éducatives :

- La session de formation de février a été suivie par 20 personnes. Celle de novembre, par 9 personnes

Une formation de parents d'élèves membres des commissions d'appel de la FCPE

Des formations pour les collégien.nes et lycéen.nes délégué.es et les membres des conseils de la vie collégienne ou lycéenne en février 2021

Une sensibilisation des représentant.es de parents d'élèves FCPE et PEEP au droit de la non-discrimination dans le domaine de l'orientation scolaire.

Le projet a permis de former 160 personnes depuis son lancement.

Il se poursuit en 2021 avec la mise en place d'une formation-action des personnels des associations d'accompagnement scolaire, la poursuite de l'accompagnement du Conseil de la vie lycéenne de Marie-Curie et la mise en place d'ateliers avec des collégien.nes par ACBCL.

COMBATTRE LES LGBTIPHOBIES

QUOI ?

La Ville de Villeurbanne a signé, en février 2020, un plan d'action de lutte contre les LGBTIphobies. Ce plan d'action, coordonné par la préfecture du Rhône et construit avec le Centre LGBTI, comprend des actions de lutte contre les violences à l'encontre des personnes Lesbien(ne)s, Gay, Bisexuelle(s), Trans, Queers, Intersexes et Asexuelle(s) (LGBTQIA+). La Métropole de Lyon, l'inspection académique et le procureur de la République sont également signataires.

POURQUOI ?

Ce plan d'action fait suite à des agressions de personnes en raison de leur orientation sexuelle, surtout en centre-ville de Lyon (notamment dans les alentours du centre LGBTI+). Pour Villeurbanne, cet engagement s'inscrit dans le développement de la lutte contre les discriminations.



PRINCIPALES ACTIONS

- Une campagne d'affichage contre la haine vis-à-vis de la communauté LGBTQIA+ dans l'espace public (les bus, les tramways, les arrêts de bus et de tramway, à l'intérieur des métros) notamment de la ville de Villeurbanne a été déployée durant deux semaines : du 15 au 21 septembre puis du 20 au 26 octobre 2021. Cette campagne de communication s'appuie sur les visuels de Daniel Arzola, artiste vénézuélien qui se qualifie « d'activiste », artiste et activiste, auteur de campagnes colorées de lutte contre la haine LGBTI+ dans de nombreux pays. La campagne de communication a été reprise par la Ville en interne.
- La diffusion de la plaquette d'information du Centre LGBTI Lyon à destination des victimes d'agression LGBTIphobe. La plaquette précise la conduite à tenir pour les victimes de violence LGBTIphobes, qu'elles soient physiques, sexuelles ou verbales. Elle recense également les lieux proposant de l'écoute, du conseil juridique et de l'accompagnement.
- La formation du personnel d'accueil à la lutte contre les LGBTIphobies.

#LGBTI+CITOYENSDEPREMIEREZONE



S'ENGAGER : LE RÉSEAU DE VIGILANCE VILLEURBANAIS

QUOI ?

La Ville de Villeurbanne a mis en place un réseau de vigilance en faveur de l'égalité et de la non-discrimination. Composé d'une douzaine de partenaires, ce réseau s'est construit progressivement avec des professionnels de l'intermédiation de l'emploi, du logement ou de l'action sociale, la Ville de Villeurbanne, des juristes mais aussi des sociologues.



POURQUOI ?

Le réseau se donne pour mission de repérer et traiter les situations discriminatoires, d'orienter les personnes discriminées vers des permanences juridiques dédiées et de mesurer le problème des discriminations.

PRINCIPALES ACTIONS

Depuis sa création, le réseau de vigilance a repéré et traité 300 situations de discriminations.

Cette année, le réseau de vigilance est engagé dans un projet d'expérimentation porté dans l'agglomération de Grenoble, en partenariat avec Nantes et Aubervilliers. Une étude des différents réseaux d'accès au droit en matière de lutte contre les discriminations a été réalisée par un sociologue.

L'objectif est d'améliorer l'action des réseaux de vigilance ou de veille pour qu'ils touchent davantage les jeunes des quartiers populaires et pour que leur action dépasse la réparation individuelle afin de faire évoluer les pratiques des discriminateurs. Il s'agit de donner un horizon collectif et politique à l'action par le droit en matière de lutte contre les discriminations.

→ Une formation-action est en cours pour construire des outils pédagogiques d'information sur le mode de fonctionnement du réseau de vigilance et pour permettre une meilleure appropriation du droit de l'anti-discrimination par les citoyens.



SOUTENIR LES ASSOCIATIONS

QUOI ?

Dans le cadre de la politique de lutte contre les discriminations, la Ville souhaite apporter une aide aux associations qui concourent à la prévention ou la lutte contre les discriminations par des projets :

- d'accès aux droits de la non-discrimination et d'aide juridique aux victimes de discrimination ;
- de sensibilisation du public et de formation pour le développement d'une culture commune de l'égalité et de la non discrimination ;
- portés par des personnes concernées par les discriminations et contribuant à la prise en compte de leurs expériences et à la mobilisation citoyenne ;
- d'expérimentations, notamment en matière de diagnostic ou d'accompagnement au changement des pratiques.

POURQUOI ?

Ce soutien aux associations ou partenaires s'inscrit dans le développement de la dynamique locale dans ce domaine, en synergie avec l'action municipale et en cohérence avec le projet de Maison de l'égalité, des droits et la lutte contre les discriminations.

LES SUBVENTIONS ATTRIBUÉES EN 2021

- Femmes Informations Juridiques Internationales Auvergne-Rhône-Alpes (FIJI), association régionale qui défend les droits des femmes en matière de droit international de la famille et lutte contre les discriminations auxquelles elles peuvent être confrontées en France. 6 000 euros lui ont été attribués.

- Filactions, association de prévention des violences sexistes et conjugales, a reçu 1 000 euros de subvention.
- L'association Impact, association d'autodéfense féministe, a reçu 3 000 euros pour son fonctionnement et pour expérimenter des stages d'autodéfense en direction de femmes en situation de handicap moteur.
- Le Planning familial du Rhône, association départementale du Mouvement pour le Planning Familial qui œuvre pour l'information et l'orientation sur les questions de la sexualité a reçu 10 000 euros de subvention de fonctionnement.
- Réseau Égalité Anti-discrimination Justice Interdisciplinaire (Réaji) a reçu 8 500 euros pour les permanences juridiques de lutte contre les discriminations tenue avec une avocate ;
- Si/si, les femmes existent est une association ayant pour objectif de défendre la mémoire et la représentation des femmes qui ont marqué l'histoire. Elle a reçu 2 000 euros de subvention de fonctionnement pour 2021 et 4 500 euros de projet pour plusieurs actions et événements (conférence, concerts, ateliers) en lien avec le Rize et l'ENM.
- Violences Intra-Familiales Femmes Informations Libertés (VIFFIL), association de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants dans le cadre de la sphère privée, a reçu 51 000 euros en subvention de fonctionnement et 7 600 euros en subvention d'équipement (hébergement des femmes victimes de violence).

RENCONTRER CHAQUE ANNÉE LES PARTENAIRES DE L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES

QUOI ?

Les rencontres entre la Ville et les associations intervenant sur le territoire en matière d'égalité femmes/hommes et des droits des femmes sont organisées annuellement depuis 2018. La dernière rencontre a eu lieu le 29 janvier 2021.

POURQUOI ?

L'objectif de ces rencontres est de favoriser la connaissance réciproque et la coopération et de permettre aux associations d'exprimer leurs attentes vis-à-vis de la Ville. Il s'agit également d'offrir un cadre de dialogue et de collaboration.



Les associations partenaires de l'égalité F/H :

- Impact ;
- Femmes Informations Juridiques Internationales Auvergne-Rhône-Alpes (FIJI) ;
- Filactions ;
- HF Aura, agir ensemble pour l'égalité des femmes et des hommes dans la culture ;
- Le Planning familial du Rhône ;
- Si/si, les femmes existent ;
- Violences Intra-Familiales Femmes Informations Libertés (VIFFIL).



SITE INTERNET NONDISCRIMINATION.VILLEURBANNE.FR

Un site dédié à la lutte contre les discriminations à Villeurbanne a été créé début 2019. Destiné aux partenaires de l'action villeurbannaise et aux citoyen.nes, il est accessible sur

➡ <https://nondiscrimination.villeurbanne.fr/>

Le site vise à informer sur les engagements pris, les principales réalisations, les partenaires, ainsi que sur le cadre juridique de la lutte contre les discriminations. Le site permet également de suivre les dernières actualités locales et nationales en la matière. La rubrique « ressources » comporte des outils d'information et de sensibilisation sur les différents critères et domaines de discrimination.

En vous connectant sur le site, vous pouvez aussi vous inscrire pour recevoir tous les deux mois la lettre d'info « Lutte contre les discriminations » et nous aider à diffuser les bonnes pratiques.

PERMANENCES
JURIDIQUES LCD À VILLEURBANNE

→ Permanence de la déléguée du Défenseur des droits

Maison de Justice et du droit

52, rue Racine

69100 Villeurbanne

Le mercredi de 9 h à 12 h (sur rendez-vous)

Tél. : 04 78 85 42 40

→ Permanence de l'association REAJI avec une avocate

à ADL

13 rue du Docteur-Ollier

69100 Villeurbanne

Le mercredi de 9 h à 12 h (sur rendez-vous)

Tél. : 04 78 85 22 22



vi||eurbanne